



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour Le centre des congrès :

- Une convention de mise à disposition avec l'association Eurochestries, pour les dates suivantes :
  - Du 30 au 31 juillet 2022
  - Du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août 2022
  - Du 9 au 10 août 2022

Le montant total de ces locations est de 9.900€ HT.

Fait à Jonzac,

Le 13 JUIL. 2022

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice Président étant absent.  
Le vice Président :  
Mr Jacky QUESSON